

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05/11/2020

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MARANO Marie-Christine, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, VALLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony, donne pouvoir à Jean-Michel MANZONI, TRESY Philippe, donne pouvoir à Patricia VALLET.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

Préambule

Une délibération non inscrite à l'ordre du jour, relative au remboursement de frais engagés, doit être abordée. Les 11 votants (9 présents + 2 pouvoirs) acceptent à l'unanimité qu'elle soit discutée pendant la séance.

0 - Délibération remboursement achat de caissons de bureau

Permettant le rangement de dossiers suspendus et des petites fournitures administratives, 3 caissons à roulettes ont été achetés par M. le Maire pour équiper la nouvelle banque d'accueil, et par opportunité d'un tarif intéressant (+/- 110 € pièce, au lieu de 200 €). Pour procéder au remboursement du montant engagé, la commune doit valider l'opération comptable en émettant une délibération.

A l'unanimité des 11 votants (9 présents + 2 pouvoirs), le Conseil Municipal autorise le remboursement de 329,97 € à M. Luc Michaud.

1 - Délibération modification PDIPR

Prévu dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le tracé d'une boucle oenotouristique aux environs de Lavigny est modifié. Passant initialement par la rue du Château et la rue des Fontaines, le nouveau parcours empruntera la rue du Clos, le chemin de la Côte sous les Buis puis le chemin de Parelle. Fléchage, entretien, et publication sont assurés par la ComCom Bresse Haute Seille par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme

Le nouveau tracé est validé par délibération à l'unanimité des 11 votants (9 présents + 2 pouvoirs).

2 - Approbation du rapport annuel du SYDOM

Le rapport annuel du traitement de nos ordures ménagères, consultable en Mairie, instructif quant à notre consommation et à notre capacité de recyclage, doit être validé par une délibération.

C'est chose faite par délibération à l'unanimité des 11 votants (9 présents + 2 pouvoirs).

3 - Délibération intégration de la contribution SDIS dans la CLECT de l'intercommunalité

La cotisation annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours (environ 8.000 € /an pour Lavigny, rattachée au centre de La Marre, prestations déléguées au centre de Voiteur) était jusqu'à présent versée individuellement par chacune des communes. La nouvelle organisation prévoit maintenant que c'est la ComCom qui procède à un versement correspondant à l'ensemble des communes qui la composent, puis récupère la somme due par chacune par l'intermédiaire de l'attribution de compensation de la clé de répartition intercommunale. Aucun impact sur le budget communal sinon une modification des lignes comptables.

Le nouveau traitement de la cotisation SDIS est accepté par délibération à l'unanimité des 11 votants (9 présents + 2 pouvoirs).

4 - Régime indemnitaire des employés communaux

Une partie de la rétribution des employés communaux sous contrat standard est faite sous forme d'une prime mensuelle qui constitue un complément de salaire (+/- 83 € / mois pour le secrétaire de mairie, soit 997 € à l'année). Cette indemnité est votée pour une durée de 4 ans et doit être ré-examinée à terme de cette durée.

Pleinement satisfait de l'implication de son secrétaire, le Conseil Municipal décide, par délibération à l'unanimité des 11 votants (9 présents + 2 pouvoirs), de reconduire cette indemnité pour une nouvelle tranche de 4 ans..

5 - Questions diverses

BOIS - AFFOUAGE

Les consignes sanitaires permettent maintenant de travailler à l'affouage, et 5 affouagistes se partageront les lots cette année. La campagne pourra démarrer quand l'ONF aura délivré les coupes. Le remplaçant de M. Coustoulin, l'agent qui était en charge du territoire communal jusqu'à son départ cet été, n'est toujours pas nommé, ce qui repousse la délivrance des coupes, qui repousse la signature de la délibération d'affouage, qui repousse le démarrage des travaux pour les affouagistes. L'administration est régulièrement relancée pour minimiser le retard pris.

TRAVAUX - VOIRIE

ComCom, les travaux de voirie au quartier "chez les Rémondis" à Rosnay qui devaient être pris en charge par la ComCom ne peuvent pas être réalisés suite à des problèmes de bornage non validé par une délibération à l'époque de la modification envisagée du tracé de la route (avant 2008). Les successeurs des propriétaires concernés font l'objet d'une recherche active pour régulariser la situation administrative.

Aménagement parking de la Mairie, 3 places seront réservées à l'usage du personnel et des visiteurs de la Mairie. Le parking public sera donc diminué de 4 emplacements en incluant celui réservé aux personnes à mobilité réduite. Les locataires des appartements communaux bénéficieront aussi chacun d'une place réservée. Les panneaux signifiant ces places réservées vont être commandés et implantés.

Panneaux entrée de village, la DDT 39 indique que les panneaux d'entrée de village ne sont plus aux normes. Des nouveaux panneaux vont être commandés et implantés.

URBANISME

PLUI, la ComCom envisage de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Manquant pour l'instant d'informations détaillant sa mise en œuvre, et se satisfaisant de la Carte Communale existante, la commune repousse à une date ultérieure l'étude de son éventuelle adoption.

Urbanisation Nord village, une réunion avec le CAUE est programmée le vendredi 11/12 à 17 h en mairie.

MAIRIE

Assurance, le contrat d'assurance "Villassur" souscrit chez Groupama, qui couvre aussi les dégâts causés par des tiers non identifiés, n'a pas besoin d'être modifié ni augmenté par la couverture du nouveau bâtiment. En effet, le contrat est établi par tranches de superficie construite et cette dernière reste contenue et inférieure aux 500 m² définis par le contrat existant.

Cependant, dans le but d'étendre la protection aux véhicules personnels des agents, collaborateurs, et administrateurs de la commune, dans le strict cadre d'un usage lié aux missions communales, un contrat "Mission des collaborateurs et administrateurs" est souscrit pour un montant de 450 € /an, à la majorité de 10 voix pour (8 présents + 2 pouvoirs) et 1 abstention (Jean-Michel Manzoni, manque d'informations).

Finalisation nouveau bâtiment, les demandes de versement du solde restant à percevoir des subventions ont été finalisées et adressées aux administrations concernées (Préfecture et Conseil Départemental).

Le mobilier Brunner commandé pour équiper la salle communale doit être livré la dernière semaine de novembre.

L'équipement électroménager de l'office rencontre des problèmes d'approvisionnement, mais la livraison ne saurait tarder.

La banque d'accueil est réalisée et n'attend plus que la livraison, prévue semaine prochaine, des plateaux stratifiés horizontaux. Elle est déjà pourvue de caissons à roulettes permettant de ranger dossiers suspendus et fournitures administratives.

La porte d'entrée est pourvue de lettrages adhésifs (désignation bâtiment Mairie, horaires d'ouverture au public, devise républicaine).

Le panneau d'affichage extérieur vitré, prochainement livré sera apposé à côté de la porte d'entrée.

La livraison des panneaux d'affichage intérieur doit intervenir prochainement

Ménage, après examen des devis d'entreprises spécialisées et consultation des communes voisines, et dans l'attente d'une possible mutualisation du personnel de la ComCom, on s'oriente vers la mise en place d'un contrat de travail salarié de quelques heures hebdomadaires.

Règlement de cimetière, après la réorganisation et la numérisation de la gestion et de l'administration du cimetière, a pu être envisagée la mise en place d'un Règlement. La complexité du travail et les contraintes qui seraient ensuite imposées conduisent à renoncer à son établissement.

VILLAGE - VIE LOCALE

Cérémonie 11 Novembre, elle débutera à 9 h 30 au Monument, sans public, et en comité restreint (consignes sanitaires en vigueur).

Repas des Aînés, la prudence et les consignes sanitaires conduisent à l'annulation pure et simple du Repas des Aînés sous sa forme habituelle. Les bénéficiaires se verront donc proposer un colis de substitution, et auront toujours la possibilité de préférer faire don de son montant à une association caritative. La Commission Communale d'Action Sociale prendra prochainement contact avec chacun d'eux.

Défibrillateur, la ComCom envisage d'équiper les différents locaux dont elle a la charge et de proposer aux communes de bénéficier du tarif collectif négocié à cette occasion pour l'achat, la gestion de l'entretien et la maintenance des défibrillateurs. La commune attend donc cette proposition.

Miroir sortie rue de la Mairie, après collecte d'information, la pose d'un miroir pour améliorer la visibilité de la sortie de cette petite rue engendre obligation de la pose d'un panneau Stop et d'un marquage au sol qui doivent, également par obligation, être réalisés par une entreprise spécialisée. Des devis vont donc être demandés.

Dépannage lumineux éclairage public, le dernier dépannage effectué en urgence a été facturé 400 €. S'il peut être gênant d'être directement impacté par un défaut d'éclairage, il est également aisé de saisir qu'une dose de patience permet à la communauté toute entière de réduire les frais de déplacement en regroupant différentes interventions. Le dépannage actuellement en attente sera, au pire, traité en même temps que la pose des illuminations de fin d'année qui intervient dans la première semaine de décembre.

Déjections animales, les problèmes engendrés par les dépôts sauvages d'animaux domestiques s'accroissent. Au-delà des doléances verbales exprimées jusqu'ici, des courriers arrivent maintenant en Mairie. Le Conseil Municipal est tenu d'en faire lecture, et enregistre la montée d'une exaspération croissante. Pour maintenir ou rétablir des relations de bonne intelligence au sein d'une même communauté villageoise, il suffit aux propriétaires des animaux de ramasser les "cadeaux" pour garder les rues praticables. La parution d'un arrêté municipal instituant amendes en cas de flagrance constatée et son application ne doivent intervenir qu'en dernier recours.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 03 décembre à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 15.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 10/11/2020

Le Maire, Luc MICHAUD.

